

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° AC129

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Supprimer l'alinéa 146.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dispositions méritent d'être maintenues.